

mon plan | Guide Commencez à épargner

Prenez avantage de votre régime
d'épargne au travail et profitez de :

- cotisations de l'employeur
- moyens faciles d'épargner
- frais concurrentiels
- placements simples
- conseils adaptés à vos besoins

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite
sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie
d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous
droits réservés.



bienvenue

Rapprochez-vous de vos objectifs financiers en épargnant avec un coup de pouce de votre employeur et de la Sun Life. Pour votre employeur et nous, il est important que vous puissiez prendre votre retraite au moment souhaité et que votre argent ne soit pas une source d'inquiétude d'ici là. Laissez-nous vous accompagner sur ce parcours!

Le présent guide décrit les avantages du **Pension Plan for the Employees of Republic Services** et ce qui le distingue des autres outils d'épargne offerts ailleurs, et il vous explique comment adhérer au régime.



C'est facile de commencer!

Suivez les étapes ci-dessous pour vous lancer et commencer à épargner dans le régime dès aujourd'hui.

s'inscrire

Rendez-vous sur **masunlife.ca** et inscrivez-vous pour avoir accès à votre compte. Après avoir établi votre compte en ligne, vous pouvez en apprendre davantage sur les fonds de placement offerts par le régime et utiliser nos outils pour épargner et investir.

apprendre

page 3

Découvrez les avantages offerts par votre régime et pourquoi vous devriez y adhérer.

investir

page 5

Comprenez les options de placement offertes par votre régime. Obtenez des instructions détaillées pour vous aider à choisir vos fonds de placement.

adhérer

page 11

Suivez les étapes pour adhérer au régime.

apprendre

Découvrez les caractéristiques uniques de votre régime, y compris les produits qui vous sont offerts et les stratégies qui feront fructifier votre argent.

Les produits inclus dans votre régime

Revenu de retraite

Régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD)

Économies d'impôt immédiates + cotisations de l'employeur + frais concurrentiels

Ce produit pourrait former une partie importante de votre revenu de retraite. Votre employeur et vous versez de l'argent à un compte établi à votre nom auprès de la Sun Life. Puisqu'il s'agit d'épargne-retraite, les lois sur les régimes de retraite prévoient généralement que vous ne pouvez pas retirer cet argent avant de quitter votre employeur ou de prendre votre retraite.

Revenu de retraite

Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)

Économies d'impôt immédiates + épargne pour votre avenir + frais concurrentiels

Ce produit est conçu pour l'épargne-retraite. Vous versez de l'argent à un compte établi à votre nom auprès de la Sun Life. Si vous cotisez à chaque paie, l'impôt n'est pas prélevé à la source, mais seulement lorsque vous retirez l'argent. Vous pouvez aussi cotiser à un REER de conjoint au nom de votre conjoint.

Épargne libre d'impôt

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Vos objectifs d'épargne + avantages fiscaux + frais concurrentiels

Ce produit convient aux objectifs d'épargne en tous genres. Il est destiné aux cotisations après impôt, mais les revenus de placement ne sont pas imposables. Il y a un plafond de cotisation qui varie à l'occasion, mais vos droits de cotisation inutilisés des années passées, de même que tout montant précédemment retiré, peuvent être reportés.

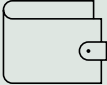
Allez sur masunlife.ca et inscrivez-vous pour ouvrir un compte et en savoir plus sur les cotisations par retenues salariales, les cotisations occasionnelles, les cotisations de l'employeur, les retraits, et plus encore. Une fois que vous avez ouvert une session, allez à page **Placements** et sélectionnez **Gérer le régime > mon plan**. Ensuite, sélectionnez **Plus d'infos sur votre...** pour obtenir des renseignements détaillés sur chaque produit.

Votre avenir est radieux, car votre employeur a mis en place pour vous un excellent régime. Voici ses avantages :



Votre employeur verse de l'argent en extra

C'est un grand avantage – qui d'autre donne un tel coup de pouce à votre épargne?



Vous cotisez directement de votre paie

C'est facile et vous profitez d'économies d'impôt immédiates.



Avantages fiscaux

Vos cotisations au REER/RRCD pourraient vous valoir une réduction d'impôt. De plus, l'argent de votre CELI s'accumule à l'abri de l'impôt et vous ne payez pas d'impôt sur les sommes retirées.



Options de placement exclusives

Vous ne trouverez pas ces fonds dans une banque ou une société de fonds communs de placement. Allez à la page 5 pour plus d'information.



Regroupez à la Sun Life l'épargne que vous avez ailleurs

Avec nous, vous payez des frais concurrentiels et vous pouvez placer votre argent dans une variété de fonds que nous sommes les seuls à offrir. Vous bâtirez votre épargne plus vite, en un seul et même endroit.



Vous aurez accès à une mine d'outils et des vidéos pour vous aider épargner

Nous vous aiderons avec les sujets financières, choisir vos placements, et plus.

À la Sun Life, vous payez des frais concurrentiels. Une raison de plus pour investir avec nous.

Grâce au pouvoir d'achat combiné de votre employeur et de la Sun Life, vos frais de placements sont généralement plus concurrentiels que ceux qu'un épargnant moyen aurait à payer dans une banque ou une société de fonds communs de placement pour des fonds gérés de manière similaire. En payant des frais moins élevés, vous investissez et faites fructifier une plus grande part de votre argent durement gagné. Le tableau ci-dessous montre combien vous pouvez épargner en plus au fil du temps à la Sun Life par rapport à une banque.

Période totale de cotisation	Cotisations totales à votre compte	Somme que vous pourriez épargner	
		Banque (frais de gestion de 2 %)	Sun Life (frais de gestion de 1 %)
30 ans	120 000 \$	209 667 \$	256 513 \$

Avec nous, vous épargneriez **46 846 \$** de plus!

*Il s'agit d'un exemple seulement et cela pourrait ne pas refléter les frais réels de votre régime. Pour faire le calcul ci-dessus, nous supposons que vous placez en une seule fois, le 1^{er} janvier de chaque année, une somme de 4 000 \$ qui produit un rendement annuel de 5,5 % avant que nous retranchions nos frais de gestion des fonds chaque mois. Connaître les frais de placement que vous payez (sous **Survol du régime > Frais de tenue de compte**).*

Rien ne vaut le temps pour faire fructifier votre argent.

Voyez comment une personne de 30 ans qui commence à épargner 250 \$ par mois à partir de maintenant et non dans 10 ans pourra accumuler plus d'argent en vue de sa retraite (Âge de départ à la retraite supposé : 65 ans).

Ces données sont tirées du calculateur *Épargner aujourd'hui, avoir plus demain* sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca).

30

254 435 \$

40

138 249 \$

65 ans

investir

Quand vous adhérez au régime, soit votre employeur a présélectionné vos fonds, soit vous pouvez les choisir vous-même.

D'abord, indiquez votre degré d'implication.

Nous vous accompagnons, peu importe votre approche de placement. Choisissez l'une des approches suivantes:

- **Aidez-moi à choisir** – Nous vous indiquons un choix de placement sans tracas et vous n'avez qu'une décision à prendre.
- **C'est moi qui choisis** – Vous gérez l'ensemble de vos placements et prenez toutes les décisions à l'aide de nos outils

Servez-vous du tableau ci-dessous pour déterminer l'approche de placement qui vous convient le mieux.

Choisissez le style de placement qui vous ressemble le plus

Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
• Je veux choisir mes placements en fonction de mon profil de risque ou du moment où j'aurai besoin de mon argent. • Je veux choisir mes placements, mais j'ai besoin d'aide. • Je m'intéresse aux placements, mais je ne veux pas y consacrer trop de temps et d'énergie. • Je veux prendre seulement une ou deux décisions de placement.	• Je veux personnaliser mes placements en fonction de mon profil de risque, de l'étape de la vie où je suis rendu, de mes préférences et d'autres facteurs. • J'ai le temps de passer en revue les placements offerts et d'utiliser les outils en ligne avant de faire mes choix. J'en parlerai à un conseiller, au besoin. • Je peux gérer mes placements en fonction de mon profil de risque et de l'étape de la vie où je suis rendu. Je suis à l'aise à l'idée de rajuster mes placements au besoin. • Je veux prendre toutes mes décisions de placement, avec l'aide d'un conseiller au besoin.

Nous vous recommandons de revoir vos placements de temps à autre, ou lorsque les circonstances changent. Vous participez à un régime collectif? Vous devez connaître vos responsabilités, c'est important. Pour en savoir plus, lisez l'article « **Mes responsabilités** », que vous trouverez en ouvrant une session sur masunlife.ca et en vous rendant à la page **mon plan**.



Bon à savoir

Consultez **mon plan** en accédant à votre compte sur **masunlife.ca**. Vous y trouverez des renseignements à jour sur les cotisations, des occasions d'épargne, des relevés sur les placements, des outils et des ressources de formation. **Mon plan** est votre carrefour numérique personnalisé pour tout ce que votre régime au travail a à vous offrir.

Ensuite, franchissez les étapes correspondant à l'approche choisie.

Qu'est-ce que c'est?

Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
Fonds axés sur une date d'échéance • Choisissez le fonds le plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent. • Quand vous commencez à investir, le gestionnaire du fonds prend plus de risque pour faire croître votre argent. À mesure que la date d'échéance approche, il choisit des placements plus sûrs pour protéger votre argent.	Bâissez une répartition d'actif bien à vous, en choisissant plusieurs fonds qui correspondent à votre profil d'épargnant et à l'étape de la vie où vous en êtes.

Comment choisir vos fonds

Aidez-moi à choisir	C'est moi qui choisis
Investissez dans le fonds dont l'échéance est la plus proche de l'année où vous aurez besoin de votre argent. Ensuite, un gestionnaire de fonds s'occupe de votre portefeuille pour vous.	1. Utilisez l'outil Répartition de l'actif* sur masunlife.ca. 2. À la page des résultats, passez en revue la répartition de l'actif recommandée et vos choix de placements. Cliquez sur chaque fonds pour obtenir de l'information détaillée. 3. Affectez un pourcentage de vos cotisations futures à des fonds de chaque catégorie d'actif selon la répartition de l'actif correspondant à votre profil, ou selon vos propres choix.

* Allez sur **masunlife.ca** et inscrivez-vous pour ouvrir un compte et en savoir plus sur votre régime, y compris les options de placement et les frais associés que vous payez en investissant auprès de nous. Une fois que vous avez ouvert une session, allez à page **Placements** et sélectionnez **Gérer le régime > mon plan**. Ensuite, sélectionnez **Plus d'infos sur votre...** pour obtenir des renseignements détaillés sur chaque produit.

Voici les fonds offerts par votre régime :

Aidez-moi à choisir

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds axé sur une date d'échéance	Granite Retraite SL
	Granite 2030 SL
	Granite 2035 SL
	Granite 2040 SL
	Granite 2045 SL
	Granite 2050 SL
	Granite 2055 SL
	Granite 2060 SL
	Granite 2065 SL

C'est moi qui choisis*

Type de fonds	Nom du fonds
Fonds garanti	SL - fonds garanti 1an
	SL - fonds garanti 3ans
	SL - fonds garanti 5ans
Fonds du marché monétaire	Marché monétaire FSL
Fonds de titres à revenu fixe	Indiciel ObIn Cdn GPTD
	Obligations de PH&N
Fonds équilibré**	Equilibré JF C
	Fonds crois rev Invesco C
Fonds d'actions canadiennes	Actions Cdn JF C
	Cltf Actions Cdn CC&L
	Revenu Dividendes PH&N
Fonds d'actions étrangères	Actions amér MFS SL
	Fonds act intern MFS B
	Fonds de soc mon Invesco
	Ind Actions Amér BLK Enr
	Indiciel d'act amér BLK

- * Les fonds de l'approche **C'est moi qui choisis** proposent une répartition de placements qui varie assez peu. Si vous placez de l'argent dans ces fonds, vous devriez passer en revue vos placements régulièrement pour vous assurer qu'ils continuent de cadrer avec vos objectifs financiers, votre tolérance au risque et votre horizon de placement à long terme.
- ** Un **fonds équilibré** est une option qui s'offre aux épargnants qui recherchent une solution à fonds unique. Il comprend une diversité d'actions et d'obligations assemblées en un seul fonds. Contrairement aux autres fonds de l'approche **C'est moi qui choisis**, le fonds équilibré peut tenir lieu de portefeuille complet en lui-même. Vous pouvez y placer jusqu'à 100 % de vos cotisations.

Questionnaire Profil de tolérance au risque

Un questionnaire chargé de faire cadrer vos placements avec votre profil d'épargnant.

Il est important de chercher à faire fructifier votre argent, sans toutefois en perdre le sommeil. Cet outil vous aidera à déterminer votre degré de tolérance au risque et, par la suite, à sélectionner les options de placement qui vous conviennent le mieux. Répondez à chacune des questions suivantes, tout en gardant vos objectifs en vue.

1. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre degré de confort face aux fluctuations de la valeur de vos placements?

- a. Je serais très préoccupé si la valeur de mes placements diminuait pour quelque période que ce soit. **1 point**
- b. Je suis prêt à accepter un taux de rendement moins élevé mais prévisible, pour autant que la valeur de mes placements ne fluctue pas beaucoup. **10 points**
- c. Je suis prêt à accepter une certaine fluctuation de la valeur de mes placements, étant donné que je recherche un taux de rendement plus élevé. **20 points**
- d. Je veux obtenir le taux de rendement le plus élevé possible, et je comprends que la valeur de mes placements peut fluctuer de façon importante. **30 points**

2. Pendant combien de temps prévoyez-vous conserver ce placement avant d'en utiliser une portion importante pour réaliser votre objectif?

- a. Moins de 5 ans. **1 point**
- b. Entre 5 et 10 ans. **10 points**
- c. Entre 11 et 20 ans. **20 points**
- d. Plus de 20 ans. **30 points**

3. Quelles sont les chances que vous ayez besoin d'une grande partie de cet argent plus tôt que prévu? (par exemple, pour prendre une retraite anticipée)*

- a. Très élevées. **1 point**
- b. Moyennes. **10 points**
- c. Peu élevées. **20 points**
- d. Je n'aurai pas besoin d'utiliser par anticipation l'argent placé dans ce régime. **30 points**

* La retraite anticipée est définie par les lois qui régissent les régimes de retraite et peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

4. Parmi les modèles de rendement ci-dessous, avec lequel êtes-vous le plus à l'aise? On suppose dans chaque cas que vous avez effectué un placement initial de 5 000 \$ pour une période de 10 ans.

- a. Votre placement augmente régulièrement jusqu'à 8 100 \$, mais la valeur de votre portefeuille n'augmente pas durant une de ces 10 années. **1 point**
- b. Votre placement augmente à 10 100 \$ en 10 ans, mais il perd un peu de valeur durant deux de ces années. **10 points**
- c. Votre placement augmente à 12 400 \$, mais il perd beaucoup de valeur durant trois ans, et ne valait plus que 3 500 \$ après la première année. **20 points**

5. Si vous aviez le choix parmi les quatre approches suivantes, comment investiriez-vous une somme de 10 000 \$?

- a. Je chercherais à obtenir un rendement garanti de 500 \$. **1 point**
- b. Je tenterais d'obtenir un revenu de 800 \$, sachant que mon placement risque de ne produire que 300 \$. **10 points**
- c. Je tenterais d'obtenir un revenu de 1 200 \$, sachant que mon placement risque de ne produire aucun revenu. **20 points**
- d. Je tenterais d'obtenir un revenu de 2 500 \$, sachant que la valeur de mon placement risque de diminuer de 1 000 \$. **30 points**

6. Si votre placement perdait 20 % de sa valeur en un mois, comment réagiriez-vous?

- a. Je l'encaisserais immédiatement. **1 point**
- b. Je ne ferais aucun changement jusqu'à ce que sa valeur se rétablisse, et je réévaluerais ensuite la situation. **10 points**
- c. Je ne ferais rien. Je sais que la valeur de mes placements fluctue quotidiennement, mais j'ai confiance qu'elle augmentera à long terme. **20 points**
- d. Je profiterais de cette baisse du marché pour investir davantage. **30 points**

7. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre attitude face aux placements?

- a. Je n'aime pas le risque et je ne peux tolérer que des pertes relativement faibles. **1 point**
- b. Je consens à prendre certains risques et je suis prêt à accepter que mes placements affichent un mauvais rendement durant un an. **10 points**
- c. Je suis capable d'accepter que mes placements dégagent de mauvais rendements pendant plus d'une année. **20 points**

8. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre connaissance des placements?

- a. Je connais peu le domaine des placements. **1 point**
- b. J'ai une certaine connaissance des placements. **10 points**
- c. J'ai une bonne connaissance pratique des placements. **20 points**
- d. Je me considère comme un expert en placements. **30 points**

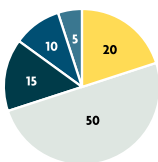
Additionnez vos points :

Total de vos points

Votre profil d'épargnant

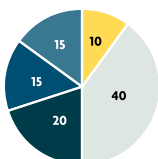
Trouvez ci-dessous le profil d'épargnant correspondant au total de vos points.

- Liquidités/marché monétaire/garantis
- Revenu fixe/obligations
- Actions canadiennes
- Actions américaines
- Actions internationales



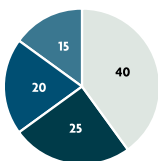
35 points ou moins – Prudent

Vous avez besoin d'un revenu prévisible ou vous placez vos fonds dans une optique à court terme. Votre seuil de tolérance à la volatilité est bas et votre objectif principal est de préserver votre capital.



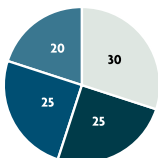
Entre 36 et 85 points – Modéré

Vous recherchez la production d'un revenu périodique et la stabilité, mais vous voulez également une certaine croissance du capital à long terme. Vous tolérez modérément la volatilité, et votre objectif principal est de préserver votre capital tout en obtenant un certain revenu.



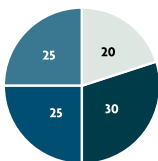
Entre 86 et 145 points – Recherchant l'équilibre

Vous visez la croissance du capital à long terme et un revenu périodique. Vous recherchez des rendements relativement stables, mais vous êtes prêt à tolérer une certaine volatilité, car vous savez que votre capital ne pourra croître si vos placements ne comportent aucune part de risque.



Entre 146 et 190 points – Recherchant la croissance

Vous pouvez tolérer une assez grande volatilité du rendement de vos placements. Vous savez qu'à long terme les actions surclassent habituellement les autres catégories de titres. Toutefois, vous ne souhaitez pas placer la totalité de votre argent dans des actions. Vous recherchez la croissance du capital à long terme et la production d'un certain revenu.



191 points ou plus – Audacieux

Vous pouvez tolérer une assez grande volatilité du rendement de vos placements ainsi qu'une fluctuation relativement importante de la valeur de votre capital, car vous savez qu'à long terme les actions surclassent habituellement les autres catégories de titres. Vous recherchez la croissance à long terme du capital et vous êtes peu préoccupé par la volatilité à court terme.

Le saviez-vous?

Après avoir adhéré au régime, vous pourrez répondre au questionnaire **Profil de tolérance au risque (l'outil Répartition de l'actif)** sur masunlife.ca. Ouvrez une session avec votre code d'accès et votre mot de passe. Ensuite, allez à la page **Placements** et sélectionnez **Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif**.

adhérer

Adhérez sans tarder! En un rien de temps, vous verrez votre argent s'accumuler.

- Étape 1 **Inscrivez-vous** ou **ouvrez une session**. Allez sur masunlife.ca. Cliquez sur **Inscrivez-vous** pour créer un compte ou, si vous en avez déjà un, ouvrez une session.
- Étape 2 **Faites votre adhésion**. Une fois que vous avez ouvert une session pour accéder à votre compte Sun Life, allez à la page **Placements** et sélectionnez **Gérer le régime > Adhésion aux produits**. À la page de bienvenue, choisissez parmi les options d'adhésion qui s'offrent à vous (il peut y en avoir plusieurs). Suivez les étapes à chaque page pour terminer l'adhésion. À la page de confirmation, cliquez sur le bouton **Ajouter/Modifier bénéficiaire**. Si les options de cette page vous le permettent, nommez un bénéficiaire pour chacun des produits que vous avez dans votre régime. Votre bénéficiaire sera votre succession ou votre conjoint, selon le cas, à moins que vous n'ajoutiez d'autres bénéficiaires.
- Étape 3 **Explorez**. Allez à la page **mon plan** et découvrez tous les outils et renseignements qui vous sont fournis.
- Étape 4 **Personnalisez**. Personnalisez votre régime à l'aide des outils des menus déroulants **Modifications** et **Versements** : ajoutez d'autres produits, augmentez le montant de vos cotisations par paie ou modifiez votre choix de fonds (si votre régime le permet).

Pour plus d'information sur les conditions de participation au régime, veuillez consulter le livret du participant ou le sommaire du régime.



Nous sommes là pour vous aider

Si vous avez besoin d'aide à n'importe quelle étape, appelez-nous au **1-866-733-8612**.



Toujours branché

Rendez-vous sur masunlife.ca et téléchargez l'**appli ma Sun Life mobile**.



Nous vous accompagnons à chaque étape du processus, de votre adhésion au régime jusqu'à votre départ à la retraite. Nous pouvons vous donner un coup de main pour adhérer au régime et pour tirer le maximum de ses avantages. Appelez-nous au numéro ci-dessus pendant nos heures d'ouverture.

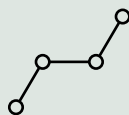
Explorez nos outils

Une fois que vous êtes inscrit sur masunlife.ca pour accéder à votre compte, découvrez l'univers de nos outils Web et mobiles. En voici quelques-uns que vos collègues aiment bien.



Répartition de l'actif

- Jean veut connaître son profil d'épargnant.
- Alors, il utilise **l'outil Répartition de l'actif** sur masunlife.ca.
- Il peut ainsi déterminer quel degré de risque il est prêt à prendre avec ses placements.
- À partir de **mon plan**, sélectionnez **Outils > Répartition de l'actif**.



Morningstar®

- Marie-France aime consulter les renseignements détaillés sur ses fonds.
- Elle utilise donc les outils de **Morningstar®** sur masunlife.ca—il y en a tout un choix.
- Elle peut comparer les fonds, voir leur historique de rendement et en apprendre davantage sur les gestionnaires de fonds.
- À partir de **mon plan**, sélectionnez **Survol du régime > Voir les placements offerts**.



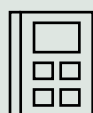
ma Sun Life mobile

- Éric veut suivre de près l'évolution de ses placements.
- Tous les mois, il vérifie son taux de rendement personnel dans l'appli **ma Sun Life mobile**.
- Il peut voir le rendement de ses placements par fonds, par produit ou de manière globale.
- Une fois la session ouverte dans l'appli, sélectionnez **Placements**. Le taux de rendement est indiqué sous votre solde.



Planificateur de retraite

- Wendy vérifie régulièrement ses progrès par rapport à ses objectifs de retraite.
- Elle utilise le **Planificateur de retraite** sur masunlife.ca.
- Elle peut ainsi se donner un objectif de retraite et suivre ses progrès.
- À partir de **mon plan**, sélectionnez **Outils > Planificateur de retraite**.



Outils et calculateurs

- Aris veut améliorer ses connaissances financières.
- Il utilise les calculateurs financiers qui se trouvent sur masunlife.ca—il y en a toute une sélection pour l'aider.
- Nos différents outils aident Aris à s'informer sur les retraits, à choisir le montant de ses cotisations et même à découvrir s'il est préférable d'épargner ou de rembourser son prêt hypothécaire.
- À partir de **mon plan**, sélectionnez **Outils > Outils et calculateurs**.



Documents et relevés

- Désirée cherche des renseignements généraux sur ses produits de placement et le montant qu'elle a épargné.
- Chaque année, en janvier, elle vérifie son relevé de compte annuel sur masunlife.ca.
- Son relevé lui donne un aperçu à jour de son régime et lui transmet des messages importants de la Sun Life et de son employeur.
- À partir de **mon plan**, sélectionnez **Documents > Relevés**.

notes

[illegible]

notes

[illegible]

notes

[illegible]

Protection des renseignements personnels

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous recueillons, utilisons et divulguons des renseignements personnels sur vous pour : concevoir et offrir des produits et services pertinents; améliorer votre expérience et gérer nos activités; effectuer nos activités de tarification et d'administration et l'évaluation des dossiers de règlement; assurer une protection contre la fraude, les erreurs et les fausses déclarations; vous renseigner sur d'autres produits et services; satisfaire aux obligations légales et de sécurité. Nous obtenons ces renseignements directement de vous, lorsque vous utilisez nos produits et services, et d'autres sources. Nous conservons vos renseignements de façon confidentielle et uniquement pour la durée nécessaire. Les personnes qui peuvent y avoir accès comprennent nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers), les fournisseurs de services, nos réassureurs et toute personne que vous aurez autorisée. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur de votre province/territoire. Vos renseignements pourraient alors être régis par les lois en vigueur dans ces endroits. En tout temps, vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, au besoin, les faire corriger. Sauf dans certains cas, vous pouvez retirer votre consentement. Toutefois, cela pourrait nous empêcher de vous fournir le produit ou le service demandé. Pour en savoir plus, lisez notre déclaration mondiale et nos principes directeurs locaux. Pour obtenir un exemplaire, consultez la page sunlife.ca/confidentialite ou appelez-nous.

Un plus grand choix pour une meilleure communication

La Sun Life s'engage à vous fournir les renseignements nécessaires pour vous tenir au courant et vous faire bénéficier au maximum de votre régime. Nous nous engageons aussi à recourir davantage aux canaux électroniques dans nos communications pour qu'ensemble, nous réduisions la quantité de papier que nous utilisons, et que nous soyons tous encore plus écologiques!

Vous pouvez établir vos préférences de communication pour nous indiquer de quelle façon vous voulez recevoir des renseignements de notre part. Il s'agit d'un moyen pour nous de nous conformer à la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP), touchant l'ensemble des communications électroniques.

Nos principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels expliquent le choix que vous avez de recevoir ou non des renseignements de la Sun Life sur d'autres produits et services. Rendez-vous sur sunlife.ca/confidentialite pour consulter nos principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels. Si vous souhaitez changer vos préférences en ce qui a trait aux renseignements que nous vous envoyons, vous pouvez le faire en visitant la page sur les préférences, à la section **Profil** du site masunlife.ca, ou en appelant le Centre de service à la clientèle de la Sun Life.

Incidence fiscale

Il n'y a aucune incidence fiscale lorsque des sommes sont transférées à l'intérieur de la portion enregistrée de votre régime d'épargne-retraite. Toutefois, les transferts ou les retraits que vous effectuez dans la portion non enregistrée du régime pourraient donner lieu à des gains ou à des pertes en capital. Un gain en capital représente le bénéfice que vous réalisez lorsque vous vendez un placement à un prix supérieur à son coût moyen. Une perte en capital représente la perte que vous subissez lorsque vous vendez un placement à un prix inférieur à son coût moyen. Des gains ou des pertes en capital peuvent également être réalisées lorsque le gestionnaire de fonds distincts vend des placements dont le fonds est composé ou lors de la vente de fonds sous-jacents.

Les gains ou les pertes en capital doivent vous être communiqués dans l'année où l'opération de transfert ou de retrait a eu lieu. Vous pouvez vous servir de vos pertes en capital pour contrebalancer l'incidence fiscale d'autres gains en capital réalisés pendant l'année d'imposition en cours, les trois années d'imposition précédentes ou une année d'imposition à venir.

Si vous adhérez à un ou à des produits non enregistrés, selon les lois fiscales canadiennes, nous devons recueillir les renseignements concernant votre résidence fiscale. Nous pouvons être tenus de transmettre cette information à l'Agence du revenu du Canada (ARC), qui, à son tour, peut la transmettre à d'autres autorités fiscales.

Avertissement

Le présent document vise à fournir des renseignements d'ordre général et l'information qu'il renferme reflète fidèlement la réalité à la date indiquée à la dernière page. Les conditions du marché et d'autres facteurs sont appelés à changer, ce qui peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur une ou plusieurs catégories de titres. Les hypothèses de placement utilisées reposent sur des statistiques de rendement; ces statistiques ne constituent pas nécessairement une indication des rendements ultérieurs. Afin d'adopter un modèle de répartition de l'actif qui convient à vos besoins particuliers, vous devriez consulter un spécialiste du domaine financier compétent qui connaît votre situation financière personnelle et votre profil de tolérance au risque.

Le mot «fonds» tel qu'il est utilisé dans le présent document s'entend des fonds distincts, des fonds communs de placement ou des modèles ou portefeuilles de répartition de l'actif qui peuvent être offerts dans le cadre de votre régime.

Bien que nous utilisions l'expression «mon argent» dans le présent guide, les cotisations versées dans les fonds garantis et dans les fonds distincts ainsi que le rendement qu'elles produisent sont, tant qu'ils s'inscrivent dans une police de rente collective établie par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»), la propriété de la Sun Life. Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life, les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE, si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail.



Si vous avez des questions au sujet de votre régime au travail, veuillez communiquer avec nous entre 8 h à 20 h HE, les jours ouvrables, au 1-866-733-8612.

**COYGO/01
RRCD, REER, CELI
ALL**

6/19/2026 9:29:31 PM
1690021302512

© Le guide Commencez à épargner est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés. Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, de l'information figurant dans le présent document est interdite.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

La vie est plus radieuse sous le soleil

